

L'ECHO de la MECQUE



Pomarez, une petite ville à la campagne !



SAMEDI 8 DECEMBRE 2018

La municipalité de Pomarez organise cette journée pour la 22ème fois

**L'urne pour les dons se trouvera dans la salle André Garbay
8h45 : rendez-vous devant la salle pour le début des activités**

9 H 00 **RANDONNEE PEDESTRE** sur 2 circuits : 3.5 km et 8 km. Prévoir gilet fluo

9 H 00 **TOURNOI DE PETANQUE**

9 H 00 **TOURNOI DE TENNIS « SUPER TIE BREAK »**. Inscription au 06 30 80 91 85

9 H 00 **TOURNOI DE TENNIS DE TABLE**. Inscription au 06 87 30 07 93

9 H 00-13H00 **ESPACE BIEN ETRE** : association les 3 petits points d'Habas.

Activités proposées : massages Amma assis et réflexologie plantaire (durée 20 min).

Coût de la séance : 10 €. Inscription sur place ou au 06 03 89 19 89

10H30-11H30 **GYM POUR TOUS** (tonique et conviviale).

Pour chacune de ces activités

Participation demandée : 3 euros MINIMUM

au profit du TELETHON

12 H 30 **REPAS DU TELETHON** servi à la cantine

MENU : Garbure – sauté de porc – fromage – pâtisserie – vin / café - Prix : 12 euros

Pendant le repas : Jeu du jambon

16 H 00 **CONCOURS DE BELOTE** dans la salle des fêtes

20 H 00 **MATCH de BASKET** : Espoir Chalosse contre les Cadets de Chalosse (Prénationale masculine).

TOUTE LA JOURNEE

BUVETTE – VENTE DE PÂTISSERIES « MAISON » : crêpes, merveilles, pastis, chouquettes



Ventes d'enveloppes « SURPRISES » TOUTES GAGNANTES :

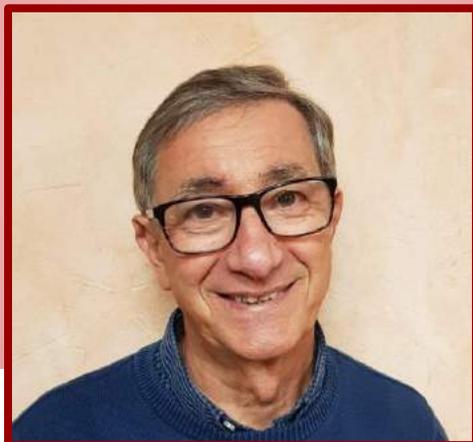
Soins esthéticienne – Bons coiffure

Paniers gourmands - nombreux autres lots ...

+ TIRAGE AU SORT : GROS LOTS SURPRISES

TOMBOLA MAILLOTS + places basket et rugby.

Le mot du maire



Nous approchons de l'ultime ligne droite. Dans quinze mois, la mandature se terminera. Il ne s'agit pas ici de faire un bilan, je n'ai pas pour habitude de regarder en arrière, mais de voir comment utiliser le plus efficacement possible les quelques mois qui nous restent à œuvrer pour notre commune et sa population.

En fait, la réflexion est déjà menée, reste à concrétiser par des faits le fruit de celle-ci.

Au tout début de cette année 2019, les derniers chantiers d'envergure s'ouvriront : les lotissements, dont vous aurez des infos précises sur le premier bulletin de 2019, et les travaux de l'école.

Ces derniers, qui concernent les 5 pièces en enfilade parallèles aux préaux, seront de grande importance, dans la continuité des derniers réalisés, à savoir le chauffage bois.

Nous devons maintenant travailler sur l'isolation de ce bâtiment, afin d'optimiser les économies d'énergie engagées avec le changement de source de chauffage. Les grandes baies vitrées seront remplacées par de l'alu double vitrage, ainsi que toutes les portes extérieures. Le confort sera amélioré par la pose d'une VMC dans chaque classe, garante d'une bonne qualité de l'air respiré par les enfants, puisqu'aujourd'hui cette qualité doit être appréciée par des mesures.

Comité de rédaction du bulletin municipal :

Joëlle Lagouardette, Anne Marie Destizons, Véronique Guilhorre, Maryse Duprat, Claire Courbaigts, Isabelle Pandeles, Jean-Jacques Bargeles, Claude Lasserre, Pascal Cassiau.

Les WC extérieurs de la cour arrière, à priori "d'époque" vont subir une cure de jouvence inédite. La dernière intervention consistera à repeindre entièrement ces corps de bâtiments, extérieur et intérieur.

Une enveloppe conséquente, autour de 250 000 €, me fait donc dire que cela est la dernière grosse réalisation de cette mandature.

Pour autant, que les prochains élus se rassurent, ils n'auront sûrement aucun mal à dépenser les subsides, de plus en plus maigres, dont disposera la commune (comme d'ailleurs les autres communes), tant l'entretien des bâtiments coûte.

Mais, chaque chose en son temps.



Commune infos

11 NOVEMBRE

2018 marquait le centenaire de l'armistice de la Grande Guerre, signé le 11 novembre 1918. Dans chacune des 35 600 communes de France, l'évènement a été fêté, comme il y a un siècle, même si les plaies étaient immenses au sortir de quatre années de guerre totale.

68 jeunes de notre commune sont tombés sous le feu ennemi. Au moins ne sont-ils pas morts pour rien, puisqu'ils permettaient à la France de retrouver sa liberté et aux français de vivre en paix.

C'est afin d'honorer leur sacrifice que chaque 11 novembre, une cérémonie se tient autour du monument érigé pour leur rendre hommage.

En cette année 2018, la Municipalité, les Anciens Combattants et le Souvenir Français ont voulu apporter une solennité particulière à la commémoration de l'armistice.

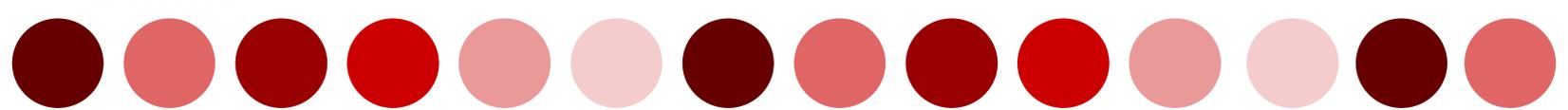
Une messe, merci à M. l'Abbé Cazaux, a été dite en présence des organisateurs, des porte-drapeaux, l'ensemble accompagné par une nombreuse assistance. Au sortir de la messe, un cortège s'est formé auquel se sont joints les enfants des écoles avec leurs enseignants et leurs parents, l'harmonie pomarézienne et les pompiers en grande tenue. Une réelle émotion gagnait l'ensemble des participants.

La cérémonie au monument fut tout aussi saisissante, avec la lecture des noms des 68 soldats pomaréziens "Morts pour la France" comme le scandaient à l'unisson les enfants et toute l'assemblée. Les mêmes enfants ont chanté La Marseillaise, accompagnés par l'harmonie.

En fin de cérémonie, Jeannot Saint-Jean reçu, des mains de Sauveur Peyruquèou, la médaille d'honneur de porte-drapeau.

Avant de rejoindre la salle des fêtes où se tenait le vin d'honneur, les petits écoliers ont, amenés par Mathéo Ducamp, participé à la plantation de l'arbre de la **liberté**, fruit du sacrifice de tant de jeunes gens qui ne demandaient qu'à vivre.

Une bien belle commémoration, étoffée par une exposition sur le thème de la Grande Guerre qui s'est tenue jusqu'au samedi suivant.



Commune infos



INSOLITE

Comme chacun sait, nous avons connu un hiver 2017/2018 plutôt pluvieux. Rivières en balade dans la campagne, fossés remplis, maisons inondées, barthe de Juzanx sous les eaux durant plusieurs semaines, etc...

Au delà des inconvénients cela est, paraît-il, excellent pour la biodiversité végétale et animale. On ne peut plus en douter, au vu de la découverte faite dans notre belle forêt.

Profitant des eaux profondes, suivant un cheminement improbable, un hippopotame, mastodonte de plusieurs tonnes, s'est échoué dans la barthe, en bordure de piste, avant de repartir, quelques jours plus tard, au gré de la baisse des eaux.

Heureusement, le photographe de service passait par là

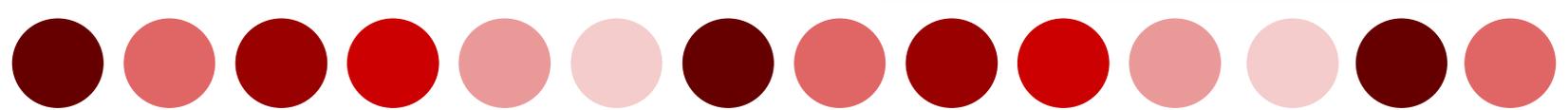


OUVERTURE



bouquet | composition | mariage
Deuil | Cadeaux | décoration de salle | livraison à domicile | paiement à distance

Ouverture du lundi au samedi
de 9H à 13H et de 15H à 19H
Dimanche et jours fériés
9H à 13H
FERMÉ LE MERCREDI



Commune infos

syndicat Intercommunal des ESCHOURDES

**Siège : 38 Impasse du Belvédère - 40360 POMAREZ
Tél. : 05.58.74.75.63 - Mail : syndicatdeseschourdes@orange.fr**

ENTRETIEN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(Vidange des fosses septiques et bacs à graisse)

Madame, Monsieur,

Le Syndicat des Eschourdes s'associe à la démarche de l'Agence de l'Eau pour inviter les particuliers à entretenir leurs installations d'assainissement individuel. Pour ce faire, après mise en concurrence et négociations, le Syndicat des Eschourdes a passé un marché pour des commandes groupées, avec la société ADOUR DEBOUCHAGE ASSAINISSEMENT d'Orthez.

Coût : 220 T.T.C

La prestation concerne l'entretien de la fosse septique avec ou sans bac à graisse et comprend :

- le pompage et le nettoyage de l'ouvrage
- l'élimination des déchets pompés en filière agréée

Ce prix s'entend pour toute installation dégagée et accessible avec un hydrocureur à moins de 50 ml. L'eau, pour compléter le plein de la fosse, après nettoyage, sera fournie par le particulier.

Pour une inscription et demande de rendez-vous, contactez le secrétariat du syndicat des Eschourdes au **05.58.74.75.63**.

Le service sera facturé par le Syndicat après sa réalisation.

Ne négligez pas l'entretien de votre installation d'assainissement individuel pour en garantir dans la durée le bon fonctionnement !



Commune infos

L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE VOUS INFORME

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leur délégataires).

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

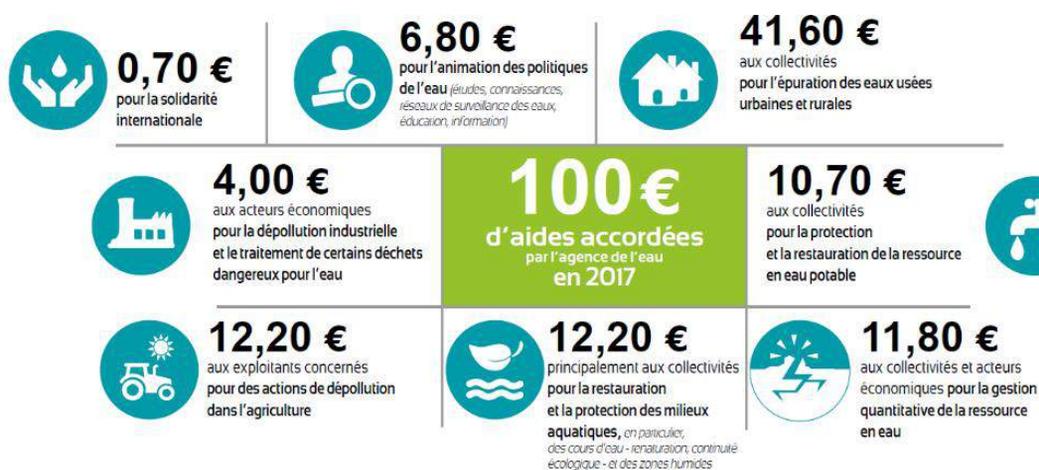


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

Comptes rendus

Conseil municipal du 05 juin 2018

PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Les travaux de l'école étant différés sur 2019, Monsieur le Maire propose d'avancer sur l'aménagement d'une cuisine au Belvédère. Afin de permettre un maximum de réponses la consultation sera lancée dès ce mois de juin pour un début d'exécution des travaux en janvier 2019.

Vu le délai requis (cinq mois) pour l'instruction du dossier d'autorisation de travaux, Jérôme ROBILLARD précise que la mise en sécurité incendie du hall des sports ne pourra être engagée qu'en 2019.

Afin de continuer les investigations sur la fuite des vestiaires du hall des sports, Jérôme ROBILLARD propose la démolition d'une douche pendant les vacances d'été. Le devis correspondant sera retourné, accepté, à Michel LESCA, maçon.

Il conviendra de re-peindre les bandeaux et poteaux du hall des sports quand les travaux de mise en sécurité auront été réalisés.

TRANSFERT ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SYNDICAT DES ESCHOURDES

Monsieur le Maire rappelle le projet de transfert de la compétence assainissement collectif de la commune au Syndicat des Eschourdes, énumérant les diverses communes ayant déjà opté pour un transfert. Après un nouveau lissage des différents tarifs suite à la non-adhésion de la commune de Candresse, le prix de m³ avoisinerait 2.13 € au lieu de 2.18 € initialement. L'assemblée accepte de transférer la compétence assainissement collectif de la commune au Syndicat des Eschourdes.

PLUi : ZONAGE

Monsieur le Maire fait le point sur le projet de zonage des parcelles constructibles du PLUi, rappelant que la surface nécessaire à l'habitat sur la commune est de 12,75 ha.

Dents creuses et surfaces densifiables	30 642 m ²
1 AU lot. De Poursicam	8 630 m ²
1 AU lot. Séga	11 080 m ²
1 AU lot. du Pont du Bos	11 210 m ²
1 AU chemin du Moulin	10 350 m ²
1 AU propriété Garbay	15 944 m ²
(parcelles 235, 236, 237 pie, 234 Cu 5 lots, pour des surfaces respectives de 5 815 m ² , 2 090 m ² , 2 600 m ² et 5 469 m ²)	
1 AU propriété Bédora	13 178 m ²
(parcelles 231 pie, 232, 227 avec Cu, 370 et 748, pour des surfaces respectives de 3 300 m ² , 968 m ² , 4 519 m ² , 2 269 m ² et 2 122 m ²)	
1 AU propriété Sérís, Cu déposé sur l'ensemble	18 836 m ²
(parcelles 549 pie, 558 pie, 546, 551 et 553 pour des surfaces respectives de 13 300 m ² , 5 536 m ² , 231 m ² , 6 606 m ² et 6 471 m ²)	

La surface totale de ce zonage est de 11 ha 98 a 70 ca. Mr le Maire précise l'accord d'Henri GARBAY et de Caroline BEDORA MASSIE sur les parcelles retenues. Il ajoute que la zone du Moulin, sur laquelle un certificat d'urbanisme est en cours, pourra être retirée de ce zonage si aucun projet n'a été déposé avant la caducité de ce document. En remplacement, pourraient être intégrées des parcelles propriété d'Henri GARBAY et Caroline BEDORA MASSIE ou de la famille NOUGARO, au lieu-dit Pékin - parcelles 367, 165 et 166 -, Monsieur le Maire soumettant, dans la même optique que Jean-Claude HAYET pour les terres de Jean-Charles SEGA, d'acquérir les parcelles de cette dernière pour une extension du lotissement du Pont du Bos. L'assemblée y est favorable. Cette proposition sera soumise lors de la réunion du PLUi de la semaine prochaine.

Monsieur le Maire en termine en précisant que le PLUi, qui devait être terminé initialement au 31/12/2019 car les communes d'AMOU et de POMAREZ n'avaient pas grenellisé leur PLU, du fait, de la suppression récemment de cette dernière obligation et de la nécessité de plus de réaliser une étude environnementale, verra probablement son entrée en vigueur différée au moins à la mi-2020. Cette situation ne pénalisera pas la commune puisque notre PLU restera en conséquence en cours jusque-là.



Comptes rendus

Conseil municipal du 05 juin 2018

PROPOSITION FERMETURE DU TRÉSOR PUBLIC À AMOU

Monsieur le Maire fait part du projet de fermeture de la perception d'Amou, parmi d'autres au sein du département. Françoise DUCLOS, chef de poste, a été informée le 16 mai dernier par sa hiérarchie lors d'une rencontre à laquelle Mme le Maire d'AMOU était conviée. La commune de POMAREZ dépendrait à compter du 1^{er} janvier 2019 de la perception de MONTFORT EN CHALOSSE. Le Président du Conseil Départemental et divers parlementaires ont écrit au ministre d'Action et des Comptes publics pour demander le maintien de ces perceptions, arguant qu'« un service de plus serait enlevé aux communes rurales et aux élus locaux. C'est donc une nouvelle difficulté pour le monde rural en concentrant les services sur Saint-Vincent-de Tyrosse, Saint-Sever et Montfort en Chalosse. Nous ne pouvons accepter cette recentralisation des services des Finances Publiques et nous vous demandons de maintenir ces centres fiscaux indispensables à un aménagement équilibré des territoires. » Les élus approuvent cette démarche. Une motion de ce type est adoptée pour le maintien de la perception sur la commune d'AMOU plus particulièrement.

QUESTIONS DIVERSES

La consultation pour les travaux de viabilité du lotissement de Pourcicam a été lancée la semaine passée ; la date limite de réception des offres est fixée au 22 juin. Les commissions d'appel d'offres et d'urbanisme seront conviées à l'ouverture des plis le vendredi 29 juin à 10 h 30.

Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec Dominique CESCOSSE et Claude CESCOSSE, propriétaires de la grange située en bordure du CD3 sur l'avenue du Marsan, en vue de son acquisition, pour une démolition, par souci esthétique, un giratoire devant être implanté sur le carrefour en amont. Il rappelle les conditions de règlement lors d'un cas similaire avec Mr et Mme AROSTEGUY. Ludovic NOUGARO demande si la commune ne disposerait pas d'un garage communal pour leur mettre à disposition. Après discussions, les élus décident de proposer une indemnisation du terrain sur la base de 18 € le m² -comme pour le cas précédent-, soit pour 77 m², un prix de 1 386 €, et la mise à disposition à titre gracieux d'un garage derrière l'ancien casernement de gendarmerie. L'offre susdite sera proposée aux propriétaires.

Monsieur le Maire fait part des demandes d'Yves CASTAGNET. L'assemblée accepte sa proposition de récupérer le bois en bord de piste de la forêt moyennant un don à l'association des Parents d'élèves, comme il l'a déjà fait l'année passée. Est également accepté le déplacement de sa concession de chasse actuelle sur un lieu boisé de la forêt communale, Mr CASTAGNET ne souhaitant pas remonter de palombière mais simplement poser un sol avec filet.

Christian LASSERRE rend compte de la réunion du matin-même avec les services techniques. Il signale l'arrêt maladie de Clément AUZEMERY depuis le 21 mai et ce jusqu'au 13 juillet. Il est remplacé par Jean-Luc MEILHAN depuis la fin du mois de mai. Guy SOUSSOTTE doit faire le point sur les travaux qu'il conviendrait de réaliser dans les bâtiments. Suite au vol de matériels perpétré dans les locaux des services techniques des lampes radars ont été installées, les portes renforcées, des débroussailleuses achetées. La commande d'un camion auprès de Renault Trucks a été annulée, Guy SOUSSOTTE ayant constaté, lors de sa visite au garage, qu'un montant avant du pare-brise était fortement endommagé, ce qui n'avait pas été précisé dans le devis. Il a pris contact avec IVECO pour de nouvelles propositions. La réalisation de l'électrification du portail d'entrée est prévue en interne. Le coût de l'équipement est de 965 € H.T.

Alison PAPEGAEY sera stagiairisée, à compter du 1^{er} septembre prochain, sur un poste d'adjoint technique à raison de 12 h/s.

Les dégâts constatés sur la voirie communautaire suite aux dernières intempéries sont à faire remonter à la Communauté de Communes. Ludovic NOUGARO précise que de nombreux fossés sont à curer.

Dans le cadre de l'étude diagnostique du système d'assainissement de la commune le bureau d'études IRH présentera lors de sa réunion de demain à 14 h les résultats de la « campagne de mesures Nappe Haute ».

La séance est levée à 23 h 20.



Comptes rendus

Conseil municipal du 03 juillet 2018

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX SERVICES DE LA POSTE

Deux responsables du Groupe La Poste dont Mme Virginie REGNAULT, Responsable Clients Entreprises, ont été invitées pour présenter les nouveaux services proposés par la Poste. Afin de se diversifier, La Poste, dont l'activité historique de distribution du courrier connaît un déclin, grâce à son réseau de facteurs déployés 6 jours sur 7 sur le territoire, a mis en place diverses actions afin d'accompagner notamment les collectivités dans leurs relations avec les personnes âgées.

Gestion d'une plateforme pour le plan Canicule/Grand froid

Chaque commune étant dans l'obligation de la tenue d'un plan Canicule, les collectivités peuvent opter pour sa gestion par une plateforme gérée par la Poste sur laquelle sont inscrites les personnes fragiles et/ou vulnérables signalées par les mairies. Dans les 24 h suivant l'annonce d'une alerte « Canicule » ou « Grand froid », le facteur assure des visites de prévention au domicile des personnes signalées. Il s'assure de leur présence, leur explique les réflexes à adopter dans ces situations et leur remet un document rappelant ces recommandations. Six visites par semaine peuvent être programmées tout au long de ces périodes, avec des comptes rendus transmis au CCAS. Une proposition financière pourra être étudiée si la commune est intéressée.

Mise à disposition d'une tablette numérique pour les seniors.

Le Groupe La Poste a déployé une tablette numérique, Ardoiz, spécialement conçue pour les seniors. Elle présente une ergonomie simplifiée et des applications en ligne avec les besoins et les usages numériques des seniors : messagerie, fil d'actualité, jeux, espace de partage de photos et de documents. Une session de formation est possible. Cet équipement peut être acheté ou loué pendant deux ans par le CCAS. Il constitue un moyen de communication également pour la collectivité en permettant d'injecter de l'actualité et, par l'envoi de pop-up, de messages particuliers à la personne.

Afin de faire connaître ce service à la population et recenser les personnes qui pourraient être intéressées, Mme REGNAULT transmettra une plaquette d'information sur cet équipement pour une diffusion par le biais du bulletin municipal.

RATIO AVANCEMENT DE GRADE 2018

Mr le Maire fait part des avis favorables rendus par les collègues des représentants du personnel et des collectivités au sein du Comité technique du Centre de Gestion concernant les ratios d'avancement de grade. Vu ces avis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à 100 %. Trois agents sont concernés : Mélanie CAZENAVE, Myriam SEVELIN et Stéphanie VALDEVIT.

PROPOSITIONS SYDEC

L'assemblée accepte les devis ci-dessous du Sydec :
Redressement d'un candélabre accidenté face à la place des arènes, côté commerce informatique : coût 1 152 €, dont une participation communale de 288 €
Remplacement d'un candélabre accidenté Rue de Nolibos : coût 2 262 €, dont une participation communale de 566 €
Ces participations seront financées sur les fonds libres du budget communal.

LOTISSEMENT DU PONT DU BOS

Le Permis d'aménager est signé depuis le 29 juin. Mr BONNET, maître d'œuvre sur ce lotissement, sera en mesure de communiquer le 23 juillet prochain le dossier de consultation des entreprises.

L'autorisation de défrichement a également été accordée sur une partie de l'emprise du lotissement (partie de la parcelle section G n° 742 pour 27a 68ca) et est subordonnée au versement au fonds stratégique de la forêt et du bois d'une indemnité de 1 522.40 €. Le restant de la parcelle n'est pas soumis à autorisation de défrichement, le terrain n'ayant pas d'affectation forestière tout comme la parcelle section G n° 560 (93a 81ca), l'opération portant sur des jeunes bois de moins de 30 ans. Mr le Maire fait part de son étonnement, la parcelle soumise à autorisation ne comprenant pas d'arbres contrairement à celle qui en est exonérée. Il précise que lors du piquetage des lots par le géomètre il conviendra de couper les arbres en limite des parcelles, les arbres au milieu des lots pouvant être conservés, l'acquéreur ayant ainsi le choix de les couper ou pas. Pour Anne Marie DESTIZONS le prix de vente du lot devrait être différent pour un terrain boisé.



Comptes rendus

Conseil municipal du 02 octobre 2018

RAPPORT ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune reprenant notamment les données communiquées par la SOGEDO, société fermière en vertu d'un contrat de délégation de service public selon le mode de l'affermage expirant le 31 décembre 2022. Il en ressort principalement :

- Une légère augmentation du nombre d'abonnés, passé de 422 à 430
- Une augmentation de 10.9 % des volumes facturés, passés de 49 733 m³ à 55 152 m³
- La conformité des quatre bilans des charges rejetées par la station d'épuration
- Une augmentation de 0.14 % de la facture d'assainissement type (pour la consommation d'un ménage de référence sur la base de 120 m³/an selon l'INSEE) et une facture totale passant de 234.45 € à 234.78 € (soit un prix du m³ passant de 1.95 € à 1.96 €)
- Une hausse de 2.76 % du prix global (eau potable + assainissement collectif) pour l'abonné type consommant 120 m³/an, sa facture passant de 417.01 € à 428.51 €

L'assemblée accepte ce rapport.

SÉCURITÉ INCENDIE DE LA SALLE ANDRÉ GARBAY

Vu la nécessité de mettre aux normes simultanément les installations Sécurité Incendie et local alarme de la salle André GARBAY, l'assemblée accepte de passer un avenant de 2 530 € H.T. au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le bureau Partec'Etud pour la construction d'un local de stockage. Ce marché est ainsi porté à 16 056 € H.T.

TRAVAUX DE BÂTIMENTS

La commission Bâtiments s'est réunie le 12 septembre pour étudier les deux points suivants.

Logement de la gendarmerie

Suite à la demande des locataires de la maison de l'ancienne gendarmerie, des devis ont été sollicités auprès de plusieurs artisans pour la mise en accessibilité de la baignoire selon deux options (baignoire avec porte ou douche). La commission a opté pour une baignoire avec douche. Pour bénéficier d'un crédit d'impôt, ces travaux doivent cependant être réalisés par le locataire. Aussi, en contrepartie, la commission propose d'abandonner deux mois de loyers -ce qui représente environ 1 200 €-, à charge pour le locataire de retenir l'artisan qu'il souhaite et d'apporter la preuve de la réalité des travaux conformément au devis initial, étant précisé que la contribution du demandeur avoisinerait respectivement 1 466.75 € et 1 050 €, selon qu'il traite avec l'entreprise BESSELLERE ou HENRI Plomberie. Les élus entérinent la proposition de la commission qui sera soumise aux locataires.



Comptes rendus

Conseil municipal du 03 juillet 2018

PLUi : ZONES HUMIDES

Suite à la restitution des inventaires de terrain « milieux naturels » et aux sondages pédologiques réalisées par le bureau d'études, Eten Environnement, dans le cadre du PLUi, Mr le Maire aborde la discussion sur les zones humides lors de la dernière réunion de la Communauté de communes. Il précise que le classement en zone humide s'effectue dans l'un des deux cas de figure suivants :

Si la végétation en place est spontanée, dans ce cas le milieu doit cumuler à la fois le critère floristique et le critère pédologique. Dans le cas d'une végétation non spontanée (cultures, prairies améliorées), seul le critère pédologique est retenu.

Au vu de ce qui précède les terrains ci-dessous seront en conséquence classés inconstructibles :

Chemin du Moulin :

- Parcelle de la famille RICOTTI (dent creuse, en zone UC actuellement)
- Parcelle Tauzin dont une partie est seulement en zone humide (en zone IAU actuellement)

Route de la Gare :

- zone artisanale TREMONT : certaines parcelles sont déjà construites
- zone à proximité de Maïsadour (entre l'habitation de Mr GRENARD et les Ets TREMONT)

terrains de Mrs LACOSTE, LALANNE, SEGA et de Mme LUX :

Route des Pyrénées, des arbres seront à préserver derrière l'ancien abattoir, chemin de Péhaou et à proximité de chez Henri GARBAY.

En raison d'un permis d'aménager accordé, Impasse Ribet, cette zone n'est pas reconnue humide. Il en est de même pour la parcelle à proximité des ambulances dont les relevés flore ont infirmé le caractère humide, tout comme le terrain avant la scierie, chemin de Lafitte.

Mr le Maire en termine en précisant que pour la parcelle de la famille RICOTTI, actuellement en zone AU, le dépôt d'un certificat d'urbanisme et d'un permis de construire, avant l'entrée en vigueur du PLUi, permettrait d'éviter le classement en zone humide.

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT : TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

Mr le Maire informe les élus que la campagne de mesures nappe haute sur le réseau d'assainissement collectif, réalisée par le bureau d'études IRH, a révélé des entrées d'eaux parasites sur plusieurs secteurs. Aussi IRH propose différents linéaires à tester à la fumée sur les secteurs les plus sensibles, à savoir, en amont de la station d'épuration sur 1 700 ml - dont 900 ml sur le lotissement récent - et en amont du poste de relevage de Tilh sur 2000 ml jusqu'au carrefour Dax-Habas. Dans le marché initial les tests à la fumée étaient prévus sur 1 000 ml. Sur la proposition de Mr le Maire, l'assemblée accepte la réalisation des tests à la fumée sur l'option maximale, à savoir 3 700 ml sur les deux secteurs ciblés, pour 3 700 €. L'avenant correspondant sera passé avec le bureau d'études.

TAXE GEMAPI

Mr le Maire rappelle que la Communauté de Communes, compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1er janvier 2018, a transféré la compétence au Syndicat du Bassin Versant des Luys. Le montant prévisionnel des charges 2019 de la Communauté de Communes à ce nouveau syndicat s'élève à 50 001.565 € se répartissant entre charges mutualisables et travaux. Le programme de travaux va doubler l'an prochain, ré-augmenter l'année suivante et ensuite diminuer à moins que d'autres travaux soient prévus. A l'heure actuelle la Communauté ignore si elle pourra supporter toutes ces charges ou instaurera la taxe GEMAPI par le biais des contributions directes locales (taxes foncières, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises). Pour Jean-Claude HAYET, les travaux envisagés devraient être connus ce qui ne semble pas être le cas.

VENTE DES PARCELLES DE CAMBOURRE

La SAFER a estimé les parcelles communales agricoles de Cambourré d'une surface de 2 ha 97 a 38 ca à 19 520 €. Les élus donnent leur accord pour une mise en vente par l'intermédiaire de la SAFER. Il convient de dénoncer la convention de mise à disposition à la SAFER avant le 31 août prochain.



Comptes rendus

Conseil municipal du 03 juillet 2018

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la doléance d'un riverain relative à un stationnement important de véhicules sur la voie publique, route de Labaiguzan, un courrier sera adressé à Mr FAGNERES pour lui rappeler l'interdiction de stationner sur le domaine public.

Suite à la demande de Christian LASSERRE, un courrier sera adressé aux propriétaires de l'AFICION, dont le commerce est définitivement fermé, pour l'enlèvement de leur chambre froide entreposée sur le domaine public, rue de la Mairie

Christian LASSERRE rend compte de la réunion du matin même avec les agents du service technique. Travaux notamment réalisés : chape dans un des deux bâtiments photovoltaïques des Services Techniques (reste à faire sur le second), création d'une ouverture entre les deux ateliers afin de sécuriser également le second par une fermeture intérieure. La réalisation d'une aire de lavage est en cours. Quelques petits travaux sont demandés à l'école pour la rentrée : peinture de tables, passage karcher, assainissement côté classe de Mme RUIZ. La CUMA a fait un premier passage pour le fauchage des accotements des voies communales (53 h). Les services techniques passeront l'épaveuse après le dernier passage de la CUMA. Suite aux inondations récentes, Ludovic NOUGARO et Guy SOUSSOTTE feront un tour des chemins pour se rendre compte de l'état des fossés -dégâts sur le chemin du Gert notamment. Le débroussaillage du lotissement du Pont du Bos est à prévoir avec éventuellement la coupe de quelques arbres. L'achat d'un troisième souffleur serait nécessaire. Le bétonnage des loges des arènes est fortement déconseillé par Ludovic NOUGARO et n'est donc pas retenu. Les agents iront à AMOU et à TILH pour procéder au montage et au démontage de la scène. Les agents se plaignent des locaux très sales rendus par certaines associations après leurs manifestations.

Emilie GARDESSE rappelle la dalle béton à couler par les services techniques pour les containers à côté du hall. Il convient de se rapprocher du SIETOM pour l'emplacement adéquat.

Philippe LAGUILHON-MAGENDIE a proposé de réaliser lui-même un abri-bus en bois en remplacement de celui de Nolibos, endommagé. Il fera un devis pour comparaison avec un acheté.

Mr SIKORA doit récupérer le projecteur, très poussiéreux, de la classe de Mme CARRE pour un nettoyage. Il demande à être prévenu à l'avenir lors de travaux dans les classes afin d'enlever ce type de matériel.

Suite à la demande de Mr le Maire, Jean-Jacques BARGELES précise qu'il se charge de s'occuper de la distribution du bois aux habitants.

Isabelle PANDELES informe de l'envoi aux élus d'un lien avec code d'accès pour la visualisation du site Internet de la commune en cours de réalisation. Ceux-ci sont invités à faire remonter toutes critiques. Le site permettra d'accéder à toutes les démarches en ligne du site Service Public.

Suite à la demande de Véronique GUILHORRE, Mr le Maire précise que les arènes sont gracieusement prêtées ce soir au GRETA pour une animation.

Ludovic NOUGARO demande si Mr NOVA a été relancé concernant son immeuble. Mr le Maire précise qu'un courrier lui a été adressé pour qu'il libère les locaux qu'il occupe à la gendarmerie au 31 juillet prochain.

Emilie GARDESSE informe qu'une vidéo surveillance sera installée dans toutes les déchetteries.



Comptes rendus

Conseil municipal du 07 août 2018

CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Monsieur le Maire rappelle le ratio pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, fixé par le Conseil Municipal -après avis des collèges des représentants du personnel et des collectivités- et la possibilité d'un avancement, par ancienneté, pour trois agents, Myriam SEVELIN, Mélanie CAZENAVE et Stéphanie VALDEVIT, cette dernière étant de plus lauréate depuis juillet de l'examen professionnel. Afin de procéder aux nominations sur ces nouveaux grades, il convient de créer les postes correspondants. Sur la proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité, décide de créer, à effet du 1er août 2018, trois postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, sur la base de 32/35ème, 25/35ème et 24/35ème. Les agents seront nommés, avec effet rétroactif, après avis de la Commission Administrative Paritaire.

ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX CUISINE DU BELVEDERE

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les critères de notation (60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique de l'offre) communique le résultat de l'analyse des offres établie par le bureau Partec'Etud pour l'aménagement d'une cuisine au Belvédère.

Lot Maçonnerie : LESCA Michel : 10 304.95 € H.T.

Lot Menuiserie bois : GONTERO Ludovic : 1 642.16 € H.T. Le soumissionnaire propose une variante pour une porte coupe-feu vers la salle, pour un supplément de 2 256 € H.T. A voir.

Lot Cloisons sèches - plafonds : La proposition de l'entreprise LABAT Jean-Yves, pour 9 139.61 € H.T., avec une variante cloisons et doublages sur ossature métal, est la plus avantageuse économiquement par rapport à celle de la Sarl DESPOUYS Alain (9 309.03 H.T.).

Lot Electricité : ENERGIE 40 : 3 440 € H.T.

Lot Sanitaire - réseau Gaz : Sarl FOURNADET : 4 521.50 € H.T.

Lot Carrelages - faïences :

Gros écart de prix entre les offres, toutes au-dessus du prévisionnel. La proposition de la Sarl HAUQUIN est la plus avantageuse économiquement avec une offre de 7 410.76 € H.T.

(Offre de la Sas LESCA Joël : 10 913.11 € H.T.)

Le carrelage de la terrasse extérieure pourrait être rajouté sur ce lot si le revêtement en résine sur le lot Peintures est abandonné. A voir.

Lot Matériel de cuisine :

Ets ESCRIBA : proposition de 19 415 € H.T. - Options pour divers équipements complémentaires (armoire, chariot, plancha) à 4 715 € H.T. - Variante de 255 € H.T. pour uniformisation des marques d'équipements. A voir.

Lot Peintures :

L'offre la plus avantageuse économiquement est celle de DECO CHALOSSE Peinture, pour 5 152.74 €, l'offre de la Sarl COULEUR RENOV, d'un montant de 1 295.20 € étant incomplète le revêtement extérieur n'étant pas chiffré. Si on excepte cette dernière prestation, les offres sont sensiblement identiques.

Le revêtement extérieur en résine pourrait être abandonné et remplacé par du carrelage classique (lot Carrelages). A voir.

Le montant global des meilleures offres s'élève à 59 294.66 € H.T. (contre une estimation de 60 735 € H.T.) et les options qui pourraient être retenues sur le matériel de cuisine à 1 800 €.

Le montant des marchés sera arrêté ultérieurement après décision sur les quelques points restant à voir.

Le démarrage des travaux est programmé pour janvier 2019.



Comptes rendus

Conseil municipal du 07 août 2018

MAÎTRISE D'ŒUVRE ÉCOLE

Comme il lui a été demandé, le Bureau Partec'Etud a rajouté des options (la peinture intérieure des classes, l'occultation de toutes les baies vitrées donnant sur la cour arrière) sur les travaux de l'école par rapport au premier marché déclaré sans suite. Vu l'augmentation de l'enveloppe des travaux il convient de passer un nouveau contrat de maître d'œuvre avec le Bureau Partec'Etud pour un montant de 14 723.06 € H.T. sur une base prévisionnelle de travaux de 230 000 € H.T. Pour mémoire le montant des honoraires du contrat initial -dont la phase étude a été en grande partie réalisée, basé sur une enveloppe de travaux de 100 000 € H.T., s'élevait à 8 237 € H.T. Les élus acceptent ce nouveau contrat de maîtrise d'œuvre.

L'autorisation de travaux est revenue acceptée. La commission de sécurité a émis cependant une prescription pour limiter l'effectif de la salle de sieste à 19 personnes ou sinon créer une seconde issue sur l'extérieur. Une pièce (soit à l'étage des nouvelles classes, soit le local de stockage) devra être mise à disposition pour la tenue des réunions de chantier.

DEVIS TRAVAUX MAISON ANCIENNE GENDARMERIE

L'assemblée accepte le devis de la Sarl BESSELLERE d'un montant de 383.88 € H.T. pour le remplacement de la plaque de l'insert à la maison de l'ancienne gendarmerie mise en location auprès de Mr MARTIN.

DEVIS RECTIFICATIF SYDEC

Monsieur le Maire rappelle le devis du Sydec, accepté le mois dernier, concernant le remplacement d'un candélabre accidenté dans le bourg. Des travaux supplémentaires s'avérant nécessaires le coût des travaux a été revu à la hausse par le Sydec, ce qui entraîne une augmentation de la part laissée à la charge de la commune. L'assemblée accepte ce nouveau devis, la part communale étant de 434 € au lieu de 288 €.

DEVIS LOTISSEMENTS

Monsieur le Maire présente le nouveau devis de l'éclairage public du lotissement de Pursicam établi par le Sydec portant sur la mise en place de 4 candélabres uniquement pour une participation communale de 32 832 €, le projet initial prévoyant 7 candélabres pour 38 000€ H.T. L'assemblée accepte ce devis, la contribution communale étant financée sur les fonds libres du budget.

Le Sydec prévoit dans son projet d'éclairage public du lotissement du Pont du Bos 7 candélabres, pour un coût de 124 784 € et une participation de la commune, après déductions des subventions, de 44 398 €. L'assemblée accepte ce devis, la contribution communale étant financée sur les fonds libres du budget.

ADHÉSION PEFC

L'adhésion de la commune au processus de certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) apportant aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable expire en septembre. Les élus acceptent de renouveler, pour la période 2017-2022, l'adhésion de la commune à cette politique définie par le Comité PEFC Aquitaine moyennant une cotisation forfaitaire de 20 € + à 0,65 €/ha.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SCHEMA DIRECTEUR

Lors de son assemblée générale du 28 juin dernier, le comité syndical des ESCHOURDES a accepté le transfert de la compétence assainissement collectif des communes d'AMOU, BASTENNES, BRASSEPOUY, CAUPENNE, GAUJACQ, NASSIET, POMAREZ et POYARTIN ainsi que celui de la compétence schéma directeur de la commune de GAUJACQ. Il appartient maintenant aux communes du Syndicat de se prononcer sur ces transferts. L'assemblée, à l'unanimité, accepte ces transferts de compétences au syndicat des Eschourdes.



Comptes rendus

Conseil municipal du 07 août 2018

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation de l'ONF les travaux d'abattage, de façonnage et de débardage des parcelles 12 et 13 de la forêt communale sont attribués à Philippe MARTIN, exploitant forestier à DONZACQ. Le coût des travaux s'élève à 10 633 € H.T. pour des volumes de grumes et de houppiers estimés à 233 m³ et 371 m³a (m³ apparent) et moyennant des prix unitaires respectifs de 17,50 € et 15,50 € H.T. Guy SAINT-JEAN demande qu'il soit précisé aux débardeurs de ramasser leurs câbles afin qu'ils ne se prennent pas dans l'épaveuse.

Le bois en bord de piste a été distribué sous le contrôle de Christian LASSERRE et Jean Jacques BARGELES. Les livraisons chez les particuliers restent à faire. Face à une profusion de demandes, le bois a été réparti pour satisfaire le maximum d'habitants.

Le devis de Darri Elec, d'un montant de 3 729,77 € H.T., portant sur les alimentations électriques nécessaires aux caméras de vidéo protection, est accepté à l'unanimité.

Suite à la demande d'Anne-Marie DESTIZONS Monsieur le Maire prendra contact avec le SYDEC pour les branchements électriques nécessaires à l'installation des illuminations de Noël.

Monsieur le Maire informe que lors de sa dernière réunion la Communauté de Communes a instauré la taxe GEMAPI, basée sur une dépense prévisionnelle de travaux en 2019 de 50 000 € sur les communes de CAZALIS, CASTEL SARRAZIN, NASSIET et MOMUY. Cette taxe sera appliquée, à compter de 2019, sur les trois taxes ménages et la CFE, selon les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 0,283 %
- Taxe foncière sur le bâti : 0,323 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 0,86 %
- CFE : 0,4650 %

Jean-Claude HAYET précise que la Police de l'eau serait plus souple sur les curages des cours d'eau. Bien que ces derniers soient toujours interdits, le lit de Jean Barbé pourrait être recréé par l'enlèvement des cailloux charriés par les crues, ceux-ci devant être déposés en bordure des berges ou en aval du ruisseau.

Le Syndicat des Rivières a embauché un deuxième technicien « Rivières ». Un poste de secrétaire à temps non complet reste à pourvoir.

Monsieur le Maire fait part de l'avancée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les inventaires environnementaux réalisés par le bureau d'études Eten Environnement ont révélé la présence de zones humides sur des secteurs envisagés pour le développement urbain. Des mesures visant à éviter ou réduire les impacts significatifs sur la plupart de ces milieux ont été mises en place lors de réunions de travail, notamment sur notre commune. De manière plus globale et au regard de ce travail de prise en compte des enjeux environnementaux, le territoire de la Communauté des communes semble très contraint pour de nouveaux secteurs d'urbanisation. Avant d'arrêter l'ensemble du PLUi, toutes les communes doivent être dotées d'un schéma directeur d'assainissement datant de moins de 10 ans. Excepté AMOU et POMAREZ qui en disposent déjà d'un (pour cette dernière, en cours d'actualisation), dix communes doivent l'établir par le biais du syndicat des Eschourdes, les quatre autres par l'intermédiaire du sydec. L'exécution de ces schémas d'assainissement est prévue fin mars 2019. Si les zonages peuvent être arrêtés le mois suivant, le PLUi ne pourra entrer en vigueur avant avril 2020. Monsieur le Maire ajoute que l'inventaire des bâtiments et granges, pour lesquels un changement de destination sera possible, est à dresser pour octobre prochain, précisant d'une part la suppression du caractère architectural du bâtiment pour le classement et d'autre part, la déduction de ces bâtiments et granges recensés de la surface à construire sur la commune. Jérôme ROBILLARD souligne qu'il est intéressant de pouvoir offrir de tels bâtiments pour répondre à une certaine demande hors lotissements. Les emplacements réservés seront également à revoir. Actuellement trois figurent dans le PLU : à la station d'épuration, au Carrefour de Ratbieilh et au Stade. La commission Urbanisme se réunira courant septembre pour ces points.



Comptes rendus

Conseil municipal du 07 août 2018

QUESTIONS DIVERSES (suite)

Les bilans financiers de la Gymnastique pomarézienne, d'Espoir Chalosse et du Comité de Jumelage sont remis.

Christian LASSERRE rend compte de la réunion avec les Services techniques le matin-même. La période des fêtes s'est bien passée. La plateforme de nettoyage dans l'enceinte des locaux des services techniques est réalisée. Divers travaux à faire pour le 1er octobre prochain au logement au-dessus de la garderie sont confiés au service technique. Suite à la demande des agents des services techniques les particuliers devront désormais venir récupérer et restituer le matériel prêté (tables, chaises, bancs). Marie-France LAPEIRE a repris ses fonctions fin juillet. Elle sera à nouveau en arrêt maladie à compter du 05 septembre pour subir une opération. Patricia LABASTE devant être prolongée après une intervention chirurgicale, au-delà de la rentrée scolaire, sera remplacée par Jean-Philippe LANTONNET lequel a déjà assuré son remplacement à la fin de l'année scolaire. Une discussion s'ensuit sur le remplacement, à la cantine, d'Evelyne DASSE lors de sa formation d'intégration. Des élus préconisent que les trois agents restant en poste à la cantine et au restaurant scolaire assurent son remplacement.

Afin que chacun puisse faire part de ses critiques, Isabelle PANDELES présentera à tous les élus et aux secrétaires le projet de site Internet de la commune le jeudi 06 septembre à 20 h 30.

Ludovic NOUGARO fait part d'une doléance de Pierre LEBEL, lequel, en raison du blocage du distributeur du Crédit Agricole, a vu affluer dans son commerce maintes particuliers pour des transactions en carte bleue contre remise d'espèces. Jean-Claude HAYET se charge de contacter le directeur du Crédit Agricole à ce sujet.

Conseil municipal du 04 septembre 2018

RAPPORTS ANNUELS 2017

Eau potable

Mr le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'adduction d'eau potable du syndicat des Eschourdes adopté lors de son assemblée générale de juin dernier. Le service est géré en affermage en vertu d'un contrat de délégation de service public passé avec la SOGEDO jusqu'au 30 juin 2022. Il ressort notamment de ce rapport :

- Une baisse du nombre d'abonnés (-0.31 %), passant de 10 355 à 10 323
- Une diminution du volume de m³ prélevés (-5.3 %), passant de 2 865 958 m³ à 2 712 862 m³
- Un changement du type de traitement, à savoir le passage au chlore gazeux à compter de juillet 2017
- Une diminution de 6,6 % des volumes de m³ vendus aux abonnés, passant de 1 797 159 m³ à 1 678 525 m³, alors que le volume des ventes en gros a augmenté de 3 %, passant de 347 139 m³ à 357 334 m³ -avec des variations cependant de +180 % pour le SYDEC (Estibeaux Mouscardès), de - 9 % pour le SMEPRO (Région d'Orthez) et de -51 % pour le Syndicat des 3 Cantons
- Une augmentation du linéaire de réseaux, passant de 832.02 kms à 835.44 kms
- Des augmentations de la part syndicale de 0.05 €/m³ en 2018 et en 2019 pour le financement d'une tranche de travaux de 1 500 000 €
- Une augmentation de 6.1 % pour une facture de 120 m³, passant de 182.56 € à 193.73 €, le prix du m³ passant quant à lui de 1.52 € à 1.61 €
- 100 % de conformité pour les prélèvements réalisés par l'ARS, tant sur le plan microbiologique que physico-chimique
- Un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de 80 points sur 120
- Un rendement de réseau de 76.7 %
- Un taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de 0.23 %
- Un indice global d'avancement de protection de la ressource de 80 %

L'assemblée accepte ce rapport tel que présenté.



Comptes rendus

Conseil municipal du 04 septembre 2018

Assainissement non collectif

Mr le Maire présente le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif du syndicat des Eschourdes, adopté lors de son assemblée générale de juin dernier. Onze communes adhèrent à ce service, avec 5 203 habitants desservis. Le contrôle des assainissements non collectifs est assuré dans le cadre d'une régie avec prestataire de service par la société GH2P en vertu d'un contrat prenant fin au 19/03/2023. La surtaxe syndicale, perçue auprès des usagers, sert au financement des divers contrôles. Sur 115 installations contrôlées en 2017, 80 % sont conformes, ce taux étant de 82.8 % depuis 2015. Le traitement des matières de vidange peut être également assuré par le syndicat à la demande des usagers. Les élus acceptent le rapport tel que présenté.

DEVIS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe qu'il convient, suite à une usure logique et normale après trente années de service, de remplacer le moteur de tintement de la grosse cloche de l'église. L'assemblée accepte le devis correspondant de la société Laumaillé assurant la maintenance de l'installation campanaire pour un montant de 894 € H.T., soit 1 072.80 € T.T.C.

Monsieur le Maire fait part du devis du Sydec pour l'amélioration de l'éclairage du terrain de basket dans les arènes. Le rapprochement de deux projecteurs ainsi que la pose de cinq autres (un au centre du terrain de jeu + deux autres sur chaque longueur de terrain) sont proposés pour un coût global de 15 265 € et une participation communale de 6 438 €. La solution proposée ne paraît pas satisfaisante à Monsieur le Maire. Pour Jean-Claude HAYET il convient de s'assurer d'un bon éclairage dans la zone de raquette, une zone d'ombre de 3-4 m après le panier étant constatée avec l'installation actuelle. Après discussions, les élus décident de demander au Sydec de revoir son projet en ne prévoyant la pose que d'un seul projecteur au milieu de chaque camp, en bout de raquette. Monsieur le Maire en fera part au Sydec en précisant que les travaux devront être réalisés avant la coupe Sud-Ouest 2019.

INDEMNITÉ DU COMPTABLE

Monsieur le Maire fait part du montant d'indemnité de conseil 2018 qui peut être attribué à la comptable du Trésor chargée de la fonction de receveur de la commune, soit 531.86 € brut et 484.75 € net. L'assemblée accepte de lui verser l'intégralité de cette indemnité.

TRAVAUX DE BÂTIMENTS

Concernant les travaux aux vestiaires de basket, Jérôme ROBILLARD précise que le maçon n'a pu intervenir ce lundi, en raison du retard des services techniques dans les travaux qui leur étaient demandés. Le plombier doit procéder à la réparation de quelques fuites et enlever le cumulus hors service.

L'accès de la cantine vient d'être adapté aux personnes à mobilité réduite par Adour VRD. L'entreprise BAUTIAA, a, quant à elle, entrepris la mise aux normes des places de stationnement PMR (mairie, église, roseraie). La réalisation des enrobés des trottoirs avenues de la Chalosse et de Jean Barbé doit suivre.

Christian LASSERRE rend compte de la réunion mensuelle avec les services techniques. Divers travaux leur sont demandés : la mise en place d'un poteau pour l'installation d'une caméra sur le parking de la pétanque ; au hall des sports, l'enlèvement du cumulus hors d'usage - avec le plombier- et des porte-manteaux derrière les petits panneaux de basket ; la réalisation d'un abribus en bois ; la réparation du chèneau du hall des sports ; la réalisation d'une dalle de 10 x 4 pour le point tri du hall, la faisabilité et l'emplacement étant préalablement à voir avec le SIETOM. Un deuxième téléphone est demandé par les agents ainsi que le remplacement du tracteur-tondeuse. Un camion correspondant à nos besoins est proposé par Iveco, une visite devrait se faire prochainement. Les agents ont souligné l'amplitude des heures passées, au montage et démontage de la scène notamment, pour le festival Octofolies.

L'entreprise ARLA est à relancer concernant une fuite au niveau de la toiture des arènes, de même que l'entreprise POUMIRAU pour une fuite sur le réseau de la chaufferie bois.

Ludovic NOUGARO propose la réalisation d'un enrobé devant le groupe électrogène de la cantine pour 2 872 € H.T. Accord est donné. Il signale également le remplacement de panneaux de signalisation, des curages de fossés à réaliser, précisant que la Communauté de Communes pourra les assurer sur deux linéaires importants, à savoir sur les chemins du Gert et de Hitton.



Comptes rendus

Conseil municipal du 04 septembre 2018

LOTISSEMENT DU PONT DU BOS :

Avenant au contrat de mission du géomètre

Monsieur le Maire rappelle la mission d'études confiée, en novembre 2016, à la Sarl LEDEUN et BONNET pour la conception du lotissement du Pont du Bos. Vu la nécessité d'établir, depuis un décret du 27 février 2017, un projet architectural, paysager et environnemental pour tout lotissement, il convient d'ajouter cette prestation dans la mission initiale arrêtée à 31 502.50 € H.T. Aussi l'assemblée accepte de passer l'avenant correspondant avec la Sarl LEDEUN et BONNET pour la réalisation de ce projet architectural par NECHTAN Architecture à SAINT VINCENT DE PAUL pour un montant de 600 € H.T.

La date limite de remise des offres pour les deux lotissements est fixée au vendredi 14 septembre à 12 h.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Didier MERRIEN présentant sa démission de ses fonctions de conseiller municipal, effective au 24 août dernier, date de sa réception par Monsieur le Maire. Il conviendra de le remplacer dans les commissions dont il était membre et également au sein du conseil communautaire.

Monsieur le Maire fait part que les enfants de Charlotte CESCOSSE maintiennent le principe d'une indemnisation en contrepartie de la démolition du bâtiment dont ils sont propriétaires aux abords du futur giratoire avenue du Marsan, plutôt que la proposition de location d'un garage communal qui leur a été faite. Aussi pour lui, soit la commune procède à une indemnisation, soit la grange reste en l'état. Aucune autre décision n'est prise pour l'instant.

Monsieur le Maire souhaite une réflexion des élus à la vente des bâtiments des deux restaurants (l'Aficion et la Pomarézienne).

Suite à la demande de Jean-Claude HAYET concernant les terrains disponibles pour l'implantation d'une entreprise de travaux publics, Monsieur le Maire l'oriente vers le terrain propriété de Mr MAZUREL, en face du garage LASSERRE, avenue de Jean Barbé.

Un dossier sur la forêt du Gert est distribué. Monsieur le Maire demande aux élus de le consulter pour une décision lors de la prochaine réunion.

Véronique DARRIGADE fait part de la morsure par un chien d'une personne âgée dans le bourg. Il lui est précisé que la victime vienne en faire la déclaration à la mairie afin que la procédure réglementaire auprès de la propriétaire du chien soit engagée.



Comptes rendus

Conseil municipal du 02 octobre 2018

ATTRIBUTIONS DES MARCHÉS « Aménagement d'une cuisine au Belvédère »

Les élus prennent connaissance de l'analyse des offres établie par le bureau Partec' Etud selon les critères de jugement définis dans le règlement de consultation (prix : 60 % - valeur technique : 40 %).

Ils décident de passer dans le cadre d'une procédure adaptée les marchés ci-dessous en résultant avec les entreprises ci-dessous :

- Lot 1 : Démolition – Maçonnerie : Sarl LESCA à GAUJACQ : 10 304.95 € H.T.
- Lot 2 : Menuiserie bois : Sarl GONTERO à CASTELSARRAZIN : 1 642.16 € H.T.
- Lot 3 : Plâtrerie : LABAT Jean-Yves à SAUGNAC ET CAMBRAN : 9 139.61 € H.T.
- Lot 4 : Electricité : Sarl ENERGIES 40 à POMAREZ : 3 440 € H.T.
- Lot 5 : Plomberie – Sanitaire : Sarl FOURNADET à AMOU : 4 521.50 € H.T.
- Lot 6 : Carrelages : Sarl HAUQUIN et Fils à CASSEN : 7 410.76 € H.T.
- Lot 7 : Equipements de cuisine : Sté ESCRIBA à HAGETMAU : 21 560 € H.T.
(comprenant les deux options retenues par la commission Bâtiments : chariot de service et armoire murale)
- Lot 8 : Peintures : DECO CHALOSSE à POMAREZ : 5 172.74 € H.T.

Soit un montant global de 63 171.72 € H.T. (représentant un écart de +.048 % sur les offres de base)

Les marchés seront notifiés aux entreprises le 15 octobre.

De plus l'assemblée accepte le devis de DARRI ELEC à POMAREZ d'un montant de 151.20 € H.T. pour le changement d'un disjoncteur au hall des sports afin de permettre un bon fonctionnement des friteuses sur le quai lors de repas. Il lui sera demandé de revoir son devis de mise en conformité aux normes handicapées des boutons de commande des allumages de l'éclairage et du chauffage de la salle des fêtes, les élus souhaitant conserver le système actuel de commande du chauffage par poussoir plutôt qu'un actionnement par une clé. Jérôme ROBILLARD précise qu'il faudra contraster les interrupteurs par rapport au support. Il ajoute que la grande majorité des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux prévus seront réalisés par des entreprises, excepté le seuil de l'entrée de la salle des fêtes. Il fait part également de l'avancement des travaux aux douches des vestiaires du hall. Deux sont opérationnelles, faïence et carrelage au sol étant terminés. Les services techniques ne pouvant intervenir rapidement pour la démolition des deux autres douches, il demandera à Michel LESCA s'il est en mesure d'assurer également cette phase, avant d'entreprendre à la date qu'il a prévue, les travaux de carrelage au sol et de faïence.

LOTISSEMENTS DE POURCICAM ET DU PONT DU BOS

Lotissement de Pourcicam

Monsieur le Maire fait part du coût global approximatif de ce lotissement de 442 259 € H.T. -achats de terrains compris- pour une surface de vente de 6 630 m². Sur ces bases et en considérant la prise en charge d'une part, des eaux usées par le budget assainissement collectif de la commune et d'autre part, éventuellement, du giratoire par les finances du budget communal, le prix de vente serait respectivement de l'ordre de 66.70 €/m² et 59.34 €/m². Selon cette dernière hypothèse, le produit de la vente des lots avoisinerait 393 000 €. Les lots seraient vendus dans une fourchette de 35 000 à 50 000 €, selon leur superficie.

Les élus prennent connaissance de l'analyse des offres établie par Lenny LAGOUTE, missionné à cet effet, suite à la consultation lancée pour les travaux de viabilité, les critères de jugement étant le prix pour 60 % et la valeur technique/les moyens de l'entreprise pour 40 %. Les entreprises BAUTIAA TP et CASTILLON ont répondu sur les deux lots (Terrassements, voirie – Eaux usées, eaux pluviales), SNATP uniquement sur le deuxième.



Comptes rendus

Conseil municipal du 02 octobre 2018

L'assemblée décide de retenir la société BAUTIAA TP à POMAREZ qui présente les offres les plus avantageusement économiquement et de lui attribuer les marchés ci-dessous :

- Lot 1 : Terrassement – Voirie, pour un montant global de 132 596.02 € H.T., décomposé comme suit :
 - Travaux d'aménagement du giratoire : 45 760.95 € H.T.
Ces travaux seront imputés sur le budget principal de la commune
 - Travaux d'aménagement du lotissement : 86 835.07 € H.T.
Ces travaux seront à la charge du budget du lotissement

- Lot 2 : Eaux usées – Eaux pluviales, pour un montant global de 53 553.80 € H.T., décomposé comme suit :
 - Eaux pluviales : 28 602.40 € H.T.
Ces travaux seront à la charge du budget du lotissement
 - Eaux usées : 24 951.40 € H.T.
Ces travaux seront imputés sur le budget « Assainissement » de la commune

Le marché s'élève à un montant global de 186 149.82 € H.T., l'estimation du maître d'œuvre étant de 188 920.50 €.

Les élus décident de ne pas faire procéder à la démolition de la grange de la famille CESCOSE, en bordure de la départementale.

Lotissement du Pont du Bos

Les entreprises BAUTIAA TP et CASTILLON ont répondu à la consultation lancée, selon une procédure adaptée, pour les travaux de viabilité de ce lotissement. Après examen du rapport d'analyse des offres établi par la Sarl LEDEUN et BONNET selon les critères retenus pour leur jugement, à savoir la valeur technique pour 40 % et le prix pour 60 %, l'assemblée décide retenir l'entreprise BAUTIAA TP et de lui attribuer les marchés ci-dessous, d'un montant global de 279 930.58 € H.T. (estimation de 282 530.50 € H.T.) :

- Lot 1 Terrassement – Voirie : pour 168 388.88 € H.T.
Ces travaux seront à la charge du budget du lotissement
- Lot 2 Assainissement : pour un montant de 111 541.70 € H.T., décomposé comme suit :
 - Eaux usées : pour 59 994.10 € H.T.
Ces travaux seront imputés sur le budget « Assainissement » de la commune
 - Eaux pluviales : pour 51 547.60 € H.T.
Ces travaux seront à la charge du budget du lotissement

Monsieur le Maire précise qu'en raison du transfert de la compétence « Assainissement Collectif » au syndicat des ESCHOURDES au 1er janvier prochain, les travaux d'assainissement devront être réalisés d'ici la fin de l'année pour être pris en compte dans le budget « Assainissement » de la commune.

TRAVAUX DES COMMISSIONS ÉCOLE ET PERSONNEL

Un camion polybenne d'occasion, qui sera équipé d'un plateau pour une benne et d'un coupe-circuit, a été commandé pour un prix de 32 000 € H.T. auprès de la Société IVECO à BAYONNE, après visite sur place d'une délégation d'élus et d'agents du service technique.

Commission Ecole

Un courrier de Myriam SEVELIN est remis aux élus ainsi qu'une fiche de poste proposée par Emilie GARDESSE pour le recrutement d'un agent responsable pour l'encadrement des agents de l'école et du service technique. Monsieur le Maire souhaiterait que cet agent soit recruté d'ici la mi-2019.

Isabelle PANDELES assurera la fonction de rapporteur pour la Commission Ecole, en remplacement de Didier MERRIEN.



Comptes rendus

Conseil municipal du 02 octobre 2018

Commission Personnel

Christian LASSERRE rend compte de la réunion de la commission Personnel avec les agents du service technique, détaillant les travaux réalisés et à entreprendre. Il fait part également d'équipements volés (banc au lotissement Nolibos, projecteur sur le chemin piétonnier avenue de Jean-Barbé). Il précise que la commission a accepté la demande des services techniques relative à la réduction de la pause méridienne à 1 h 30 en période d'hiver : 8 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30, excepté le lundi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30.

Les élus évoquent la mise en place d'un itinéraire conseillé pour les poids lourds par :

- la rue de la gendarmerie, pour l'axe Castelnau-Mugron
- la route de la gare, pour l'axe Mugron-Amou

Ludovic NOUGARO fait un point sur l'avancement des travaux sous sa conduite, portant notamment sur l'accessibilité des divers espaces publics aux PMR (personnes à mobilité réduite) :

- La réalisation des places de stationnement PMR devant la mairie et sur la place de l'église
- L'enrobé à faire entre la place de la Roseraie et le trottoir devant la boucherie BERNET
- Les travaux d'enrobés en cours avenues de la Chalosse et de Jean-Barbé
- La signalisation horizontale, en novembre, sur la place des arènes, la route d'Orthez, la gendarmerie et le stade avec les aménagements liés aux PMR
- Le traitement des divers bétons désactivés après décapage

Il craint une réponse négative de Didier LAVIGNE, entrepreneur, contacté pour le curage des fossés.

A la demande de Monsieur le Maire, Ludovic NOUGARO, Jérôme ROBILLARD et Emilie GARDESSE, assisteront, suivant leurs disponibilités, aux réunions avec les agents du service technique.

FORÊT DE GERT

Monsieur le Maire aborde le problème de la propriété de la forêt sectionale de Gert située sur la commune de CASTELNAU-CHALOSSE, acquise en indivision en 1303 par les Communautés de CASTELNAU et de POMAREZ. Suite à un procès-verbal et à un acte relatif à son partage entre les deux collectivités datant de 1858, la propriété en reviendrait, selon la position actuelle de l'ONF, à la commune de POMAREZ. En raison des désaccords des deux communes, l'exploitation de cette forêt est abandonnée depuis plus de quarante ans. Considérant dans l'intérêt général que cette forêt puisse bénéficier d'une gestion durable, l'ONF souhaite l'exploiter et en requiert en conséquence l'autorisation de Mr le Maire. Dans l'attente d'une solution équitable et définitive, ce dernier propose de créer un budget annexe dédié à l'exploitation de cette forêt. Suite à l'intervention de Claude DUCAMP, assistant à la réunion à titre personnel et intervenant à la demande de Monsieur le Maire, un juriste spécialisé sera contacté.

PLUi

Après examen du bâti et des fermes agricoles présentant une certaine valeur architecturale ou patrimoniale déjà répertoriés dans le PLU pour un changement de destination, la Commission Urbanisme ne propose de retenir et de proposer au bureau d'études dans le cadre du PLUi que les quatre bâtiments ci-dessous, étant précisé que les annexes peuvent être aménagées :

Route de l'Amérique (propriété de Monique FOUQUES)

Chemin de Jouanique (propriété de Muriel DILHAC)

Chemin du Lucq (propriété anciennement de Jean-François BAZILE)

Chemin de Lagourgue (propriété de Guy DUCASSE)

La commission visitera deux autres bâtiments qui pourraient être ajoutés : de Mr LAUSSU au Petit Lameignon et de Mme RIQUELME (bâtiment anciennement propriété de Mme PAVIE).

Les emplacements réservés suivants sont également à conserver dans le PLUi :

Au lieu-dit «Ratbieilh » pour l'aménagement d'un carrefour

A Nolibos, pour la station d'épuration

Au stade, pour une extension

Rien n'est à inscrire sur l'inventaire du petit patrimoine à préserver.



Comptes rendus

Conseil municipal du 02 octobre 2018

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée des modalités de remplacement de Didier MERRIEN à la communauté des communes, précisées par l'ADACL. Au vu du procès-verbal des élections municipales de 2014, aucun conseiller communautaire n'est disponible. Aussi le siège doit être pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire, à savoir PASCAL CASSIAU. Ce dernier accepte cette fonction de conseiller communautaire.

Suite à la demande de Cécile JALBY, Ludovic NOUGARO précise que la création d'un passage piéton à hauteur du lotissement du Conte est en cours.

Ludovic NOUGARO se renseignera sur la mise en place de feux comportementaux qui pourrait s'avérer judicieuse sur l'avenue de la Course Landaise, entre le chemin de Péhaou et le commerce Carrefour pour réduire la vitesse excessive des véhicules, en passant au rouge.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Poste Immo concernant la mise en vente des bâtiments de la Poste, assurant cependant que ses services seront cependant maintenus. Des renseignements seront pris sur l'état de l'immeuble, le montant de la location et la durée de l'engagement.

Un courrier de Mr et Mme RIVOAL relatif à un problème d'évacuation du fossé longeant leur propriété est remis à Ludovic NOUGARO.

Monsieur le Maire fait part d'une lettre d'information de Corinne DIHARCE LAULHE, professeur d'occitan au collège des pays des Luys à AMOU, déplorant la régression de la dotation d'heures d'enseignement de l'occitan, ramenée de 11 h à 08 h par semaine en 2018. Les élus s'allient à sa cause, Hélène TROTIGUE soulignant que dans trois ans, suite à la mise en place de la classe gasconne sur POMAREZ, une première génération d'élèves devrait étoffer les effectifs.

En raison de l'augmentation du trafic générée par la construction d'un bâtiment de stockage dont il vient de déposer une demande d'urbanisme, Bernard TREMONT sollicite, une réduction de la vitesse à 50 km sur la route de la Gare.

Monsieur le Maire informe de la signature d'actes notariés pour l'acquisition, moyennant l'euro symbolique, des impasses de Ratbieilh et de Poursicam.

Anne Marie DESTIZONS précise que le drapeau de la Colombie aux Arènes est à l'envers (bon ordre : jaune, bleu, orange).

Quatre drapeaux (deux français et deux européens) seront achetés pour le pavoisement de la mairie en remplacement de ceux existants, fanés.

La séance est levée à 00 h 25.



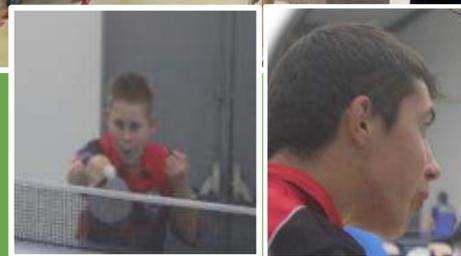
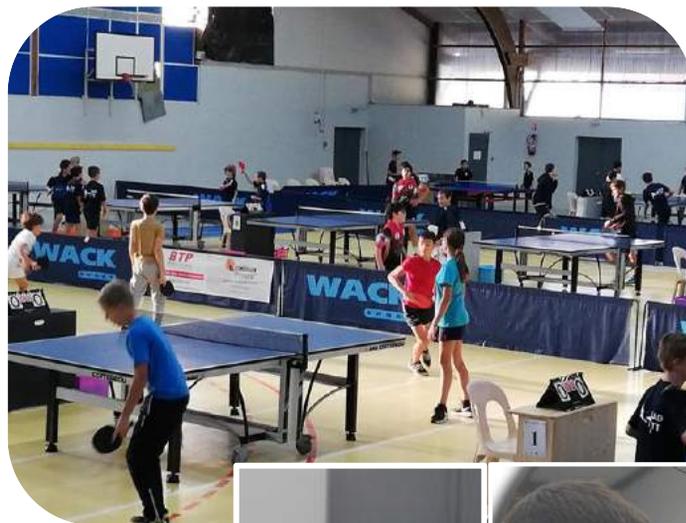
NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

U.S. Pomarez Tennis de Table

Les 13 et 14 octobre dernier, le club de Pomarez organisait le premier tour de critérium fédéral.

Le samedi 13 au matin, c'est une nuée de plus de 90 jeunes pongistes qui a envahi le hall des sports André Garbay pour se disputer les premières places de leur catégorie (moins de 11 ans, moins de 13 ans et moins de 15 ans). A cet effet le club de Pomarez avait engagé 4 jeunes issus de la formation estampillée Pom's : Dylan de la Moga Savy, Damien Touya, en moins de 13 ans, Louis Bessières et Maximilien Guillaume Terreran engagés en moins de 15 ans. Chacun n'a pas démerité durant la journée, et nous laisse envisager un avenir prometteur.

Toujours le samedi 13 mais en soirée, ce sont 40 pongistes du département qui sont venus s'affronter, non dans les arènes de Pomarez mais dans le hall des sports, accompagnés de 4 joueurs locaux : Alexandre et Aurélien Lafitte pour qui la soirée fut difficile mais à qui nous disons un grand merci pour leur amour du maillot pomarézien. Anthony Doussaint et Maxime Fennerich ont vécu une meilleure soirée, tous deux obtiennent leur ticket pour la montée en Elite 1. Le lendemain, dimanche 14 octobre, le hall des sports recevait le niveau régional avec pas moins de 60 pongistes venus se défier dans notre contrée de Chalosse. Pas de pomaréziens autour des tables de ping pour représenter les Pom's mais l'organisation du week-end fut irréprochable avec l'investissement de quelques membres fidèles et quelques nouveaux pour le bien du club par la réalisation de crêpes et pâtes pour le bien de tous ces sportifs.



U.S. Pomarez Tennis

Le tournoi de tennis s'est tenu comme tous les ans sur la première quinzaine de juillet avec un peu plus de 100 inscrits. Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont prêté mains fortes pour le bon déroulement de la compétition.



Le club de tennis a réédité cette année le "tennis à l'école" avec les élèves de cm1 et cm2, durant 4 vendredis après-midi. Les 4 sessions se sont très bien déroulées avec en prime une récompense, une médaille de la FFT à chacun.



NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

Gym pomarézienne

Après un été consacré aux vacances en juillet et août, le club a repris ses activités avec 3 cours de gym douce et 3 cours de gym tonique par semaine, toujours dans la salle des fêtes. La plupart des adhérents de la saison dernière étaient présents dès le premier jour, d'autres reviennent progressivement de vacances ; d'autres, comme chaque année, ne reviennent pas, remplacés par des nouveaux. Un fait marquant parmi les nouveaux : le nombre croissant d'hommes : 18 cette saison ; leur nombre augmente chaque année, et c'est une très bonne nouvelle car les bienfaits de la gymnastique s'appliquent autant aux hommes qu'aux femmes et le message passe peu à peu. A noter aussi une petite nouveauté au sein des cours : l'achat de frites en mousse, surprenant à première vue, mais qui permet de varier les exercices tout en étant très ludique. Au total, cette 5ème saison de la gym pomarézienne a débuté sous de bons augures.



Pomarez arènes et traditions

Avec plus de 50 adhérents l'APAT rassemble une surprenante et joyeuse assemblée d'amateurs de traditions locales et coursayres, en cette première année, "le fil rouge" est l'expo REINES DES ARENES, qui a mobilisé une quinzaine de "chercheurs" de visites en archives, en conférences, au rythme d'une réunion par mois, et de quelques sorties coursayres" mémorables, à la ganaderia de Burros, à la corne d'Or de Nogaro au championnat de France d'Aire sur Adour. Fort appréciée et reconnue du monde "coursayre" l'exposition très documentée a attiré plus de 800 visiteurs, dont une centaine d'élèves de POMAREZ, qui seront suivis cet hiver des élèves du PROJET GASCON (concerne 50 classes des LANDES). Du fait de sa notoriété, l'exposition restera ouverte jusqu'à la course des pitchouns du 7 juin 2019. A tous ceux qui souhaitent la visiter, réservation en mairie de Pomarez au 0558893028. Au programme de fin d'année : le 21 décembre, fête de la Haille de Nadau, accompagnée de vin chaud avec châtaignes.



NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

Basket Espoir Chalosse

La trêve aura été de courte durée pour les joueurs et dirigeants d'Espoir Chalosse Basket. Le nouveau Comité directeur élu lors de l'assemblée générale du 30 juin a mis en place la nouvelle organisation du club. Un changement majeur avec la démission d'Yves Darbat, un historique du club et cheville ouvrière majeure d'Espoir Chalosse. Yves reste malgré tout dans le Comité et sera là, si nécessaire, pour débrouiller des situations délicates où sa connaissance des instances sera précieuse. Le club s'articule autour de 4 commissions majeures avec un responsable désigné soit :

Administratif : DOMENGER Alain de Castelnau Chalosse
06.83.80.12.85

Sportif : MONFORT Fanchon de Castelnau Chalosse
06.79.88.14.53

Animation : RICOTTI Christophe de Bastennes
06.79.80.58.77

Finances : CONVERT Anne de Donzacq
06.86.43.48.38

Vous pouvez contacter le club à l'adresse mail suivante :
corres.espoirchalosse@basket40.com

Dès le 19 août, un super loto a été organisé à Pomarez avec 7500€ de lots. Ce fut une bonne réussite. Au niveau administratif et sportif l'engagement des équipes et leur encadrement, le renouvellement des licences, l'organisation des entraînements, le planning des rencontres dans les salles, tout cela a occupé les dirigeants en août et septembre. Les joueurs ont repris l'entraînement en accueillant les nouveaux. En seniors le club alignera 3 équipes filles et 3 équipes garçons dans les niveaux suivants :

Filles 1 en championnat de France F3. Elles joueront, le dimanche à Donzacq jusqu'à Noël puis à Castelnau
Filles 2 en départemental pré-région. Elles joueront, le samedi à Bastennes jusqu'à Noël puis à Castelnau
Filles 3 en départemental D3. Elles joueront, le dimanche à Castelnau jusqu'à Noël puis à Bastennes

L'école de basket Avenir Basket Chalosse.

Elle est commune aux 2 clubs des Cadets de Chalosse et d'Espoir depuis près de 15 ans. Elle est gérée par un bureau composé de 6 membres de chaque club et la présidence tournante est assurée cette année par Castel-Gaujacq. Elle dispose d'un éducateur diplômé à plein temps Baptiste RIESEN, déjà présent l'an passé, aidé par Adrien DOMENGER. Ils accueillent les enfants dès 5 ans et jusqu'à 20 ans. En plus des séances de formation, l'école aligne 16 équipes en compétition. Elles sont encadrées par des licenciés des 2 clubs sous la houlette des éducateurs.

Vous pouvez contacter l'éducateur le mercredi après-midi dans le hall de Pomarez.

Garçons 1 en régional pré-national R3. Ils joueront à Pomarez à l'aller puis à Bastennes au retour.

Garçons 2 en régional R3. Ils joueront, le dimanche à Pomarez jusqu'à Noël puis à Bastennes.

Garçons 3 en départemental D2. Ils joueront, le samedi à Bastennes jusqu'à Noël puis à Castelnau.

Les Garçons 4 ont dû malheureusement renoncer par manque d'effectif stable.

A cette heure et après 5 ou 6 journées toutes les équipes ont bien démarré et présentent un bilan équilibré ou positif en victoires. Après les rencontres des équipes 1 le samedi ou le dimanche, tout le monde peut se retrouver à l'issue du match pour boire un verre ou déguster les menus proposés par les cuisiniers du club pour une somme modique ; c'est un moment de partage très apprécié de tous et en particulier des joueurs.



NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

L'association des Parents d'Elèves

L'association des Parents d'Elèves n'a pas raté son rendez-vous du week end de Pentecôte : le soleil, de nombreux participants et des bénévoles enthousiastes, un bon cocktail pour deux manifestations réussies.

L'année scolaire s'est terminée par le Festival de Pomarez : les élèves et leurs enseignants ont présenté les films réalisés durant le projet Cinéma proposé par l'association « Du cinéma dans mon cartable ». Chaque classe a été récompensée par un Oscar, félicitations à tous !!!!

Prochain rendez-vous de l'APE : le vendredi 10 août pour le Marché gourmand des fêtes.
Bel été !!



L'association CLAP

Créée depuis maintenant deux mois, la nouvelle association Clap compte aujourd'hui 40 membres. Ces derniers bénéficient d'un accès à 6 sections (Anglais, espagnol, Oenologie, Sophrologie, Qi Gong et Photo-graphisme) mais aussi à des réductions avec nos différents partenaires (Cinéma, forfait de ski, restaurant...)

En marge de ces sections, deux soirées ont déjà été organisées par Clap. D'abord une soirée cabaret puis en partenariat avec le comité des fêtes, une soirée théâtre d'improvisation suivie d'un concert année 80. Le succès a été au rendez vous. C'est pourquoi le bureau de Clap a d'ores et déjà prévu à la programmation un spectacle de magie (15 décembre à 20H), un concert polyphonique basque (12/01) et un opéra qui se déroulera dans les arènes du village courant juin. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Facebook de Clap ou à contacter david 07.89.54.10.75 et par mail davidjaquet@live.fr



NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

Société les amis de l'église

Pour fêter la première année de sa restauration et son installation dans l'église de Pomarez, et après des conditions climatiques insolites ce printemps, le bel orgue Elliot & Hill a fait l'objet de révisions, d'une harmonisation et d'un accord. Début août, la venue du facteur d'orgue a été l'occasion de réglages mécaniques mais aussi de rencontres notamment avec M. Robert Chauvin, facteur d'orgue retraité de Dax, qui a restauré les orgues de la cathédrale il y a quelques années. L'instrument a retrouvé les éléments de décoration sculptée qui manquaient à la façade et un ébéniste landais a brillamment réparé le fronton en acajou qui couronnera le corps central du buffet.

L'orgue a accompagné plusieurs célébrations dont la messe de la fête du 15 août « à pleine voix ».

Enfin, l'instrument s'est prêté aux répétitions d'un duo de musiciens chevronnés qui, nous l'espérons, viendront très prochainement faire bénéficier les oreilles mélomanes de leur talent, à l'occasion d'un concert.



Club des retraités « Lous Barounets » de la Mecque

Vendredi 7 Septembre, les Barounets partent pour une journée mémorable dans ce qui touche à nos traditions. Tout d'abord, départ pour St Pierre du Buzet : Là le propriétaire multi carte : producteur, traiteur, chasseur fait visiter sa boutique et présente un film relatant la chasse à la palombe des années 50. Le film visionné, il offre l'apéritif et pilote la troupe vers une palombière. Visite du labyrinthe, quelques tapas et repas dans la salle aménagée dans la palombière elle même: 120 places. Au repas, bien sûr, une palombe par personne. Pour digérer, reprise du périple pour rencontrer Jean Barrère à Escalans qu'il est superflu de présenter. Accueil sur échasses, conférence sur la Ganaderia de Buros, anecdotes multiples valorisées par ce conteur hors pair, balade en remorque parmi les coursières. Découverte des meilleures coursières, retour à la ganaderia, film documentaire sur la course landaise, dégustations près des « toros ». La tête pleine d'images, les Barounets retournent à Pomarez : ça a du bon les traditions !



Laruns 7 Octobre : foire aux fromages de Laruns.

Accueillis au rythme musical des groupes folkloriques ils ont pris place pour la messe des bergers. L'entrée du célébrant se fait accompagnée de "Bienguts de montagne haude" par les chœurs béarnais. Après l'homélie du jour, le prêtre a offert la parole au berger qui a appelé à méditer, suite à l'opération de réintroduction de deux ourses dans les parages: Le chant en béarnais "Boune May dou boun Diu" pour l'envoi sur l'air de "Estele de la ma" a clôturé la célébration. A la sortie, les attendait une démonstration de fabrication de fromage de brebis transposée sur écran géant, suivie par une épreuve de tonte de brebis. Suivit un repas convivial. L'après midi s'est poursuivi au milieu des dégustations de fromages avec remise des prix du meilleur fromage puis du meilleur foin, toujours au son des groupes musicaux. Une bonne foire authentique comme le Béarn sait en proposer, avec simplicité, générosité, solidarité à laquelle ils étaient fiers d'avoir contribué.



NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

Le comité de jumelage

Après la réussite des lotos et du marché des créateurs en début d'année, un groupe de 12 enfants du Centre de Loisirs de Saint Gildas est venu découvrir notre région.

Nous leur avons concocté une journée particulière avec visite des arènes, repas landais, et après-midi à la ferme découverte Ducazaux.

Leur dernier jour coïncidant avec le premier soir des fêtes, nous les avons invité au repas du vendredi. Ils ont pu ainsi apprécier nos fêtes de village, tradition qui ne se pratique pas chez eux. Ce fut un grand plaisir pour nous pomaréziens de les retrouver. Le Comité de jumelage a participé, par ailleurs, avec la collaboration d'autres associations pomaréziennes, aux casetas où de délicieuses crêpes ont été vendues, 100 % Bio. Toutes ces manifestations ont pour but de faciliter les échanges avec nos amis gildasiens.

D'ores et déjà une rencontre est prévue à Saint Gildas du 30 Mai au 2 Juin (Week-end de l'Ascension). En effet le Comité de Jumelage de Saint Gildas organise une journée landaise avec la participation de l'Harmonie et la Ganadéria de la Mecque avec vaches, écarteurs et gradins.

Nous envisageons le déplacement en bus, ouvert à tous (mais bien sûr dans la mesure des places disponibles), si vous êtes intéressés vous pouvez vous inscrire auprès de la Mairie. Le Comité de Jumelage prendra en charge 50 % du bus. A Saint Gildas, nous serons tous logés dans les familles ce qui permet des échanges riches sur le plan humain.

Les personnes désireuses de rejoindre l'association sont les bienvenues.



La pétanque pomarézienne

Une année qui s'écoule avec ses compétitions, ses concours, une équipe toujours motivée pour laquelle le tournoi reflète l'état d'esprit de notre association. Pendant 4 soirées, au mois de juillet, nous avons une soixantaine de joueurs et voici les animateurs de notre tournoi.

Résultats sportifs :

Coupe des Landes district Chalosse : l'équipe 1 perd en finale contre nos voisins d'AMOU. L'équipe disputera le 11 novembre le trophée des finalistes contre les 3 autres districts des Landes.

Championnat des clubs : notre équipe seniors 1, jouant en 1ère division, se maintient et notre équipe seniors 2, en 3ème division, a perdu en 8ème de finale pour accession en 2ème division.

Personnes à contacter :

CAMPISTRON Jean Pierre : 06.07.94.40.71

DUPRAT Jean Michel : 05.58.89.31.50 / 06.70.03.58.52



NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

Le comité des fêtes

Rétrospective de nos FÊTES PATRONALES D'AOÛT :

Le vendredi soir, nous avons retrouvé notre traditionnel repas, animé par le duo Renan et Coco, qui a ouvert les fêtes avec la remise des clefs aux nombreux jeunes de la classe 2020. Le samedi matin des fêtes, la 3eme édition de « La pomarézienne » a été complétée par la marche des Palombières organisée par l'ACCA. Le samedi après-midi, les pomaréziens ont pu profiter d'animations gratuites (structures gonflables, jeux ainsi que le clown ZIGO pour les plus petits). Puis, LES POUPONS DE POUILLON sont venus, avec la banda LA CRIQUEÑA de St Cricq Chalosse, animer la fin d'après midi, malgré une chaleur étouffante. Tout le Monde a pu participer aux jeux des plus aguerris aux plus jeunes. En soirée, le comité a innové en proposant une soirée « Casetas » sur la place des arènes. La soirée, qui a remporté un franc succès, a été organisée en collaboration avec quelques associations pomaréziennes. On pouvait se restaurer, danser ou tout simplement s'évader au son de la musique Proposée par les dynamiques groupes locaux. Le bal disco a été complété par une soirée mousse très appréciée. Le dimanche matin, on pouvait se promener, à poney ou en calèche, avec la ferme de Bertron. Le lundi a eu lieu la boum des moins de 12 ans, le Toroball de l'amical du rugby pomarézien suivi de la traditionnelle retraite aux flambeaux. La soirée s'est clôturée avec un splendide feu d'artifice en musique. Du côté COURSAÏRE, cette année encore, la Temporada d'août a été bien remplie. 3 courses landaises ont été organisées, et chacune, riche en émotions, a emporté un public venu nombreux. Mention particulière au 15 août, avec des arènes combles. A la fin de chaque course, un vin d'honneur a été offert par le comité des fêtes et le CTPR. Concernant le « challenge du Comité des Fêtes de Pomarez », en complément des 3 prix mis en jeu (meilleur écarteur, meilleur sauteur et meilleure ganadéria), un nouveau trophée a été mis en place cette année pour récompenser la meilleure cuadrilla. Ainsi, le 14 septembre dernier, la commission a organisé dans les arènes, une soirée de remise de ces prix. Les acteurs, élus locaux, bénévoles et membres du comité ont répondu présents. Soirée très appréciée qui s'est terminée tard dans la nuit. En octobre, le comité et la nouvelle association CLAP a proposé une soirée en deux parties : Théâtre d'improvisation et soirée dansante année 80 !! Pour conclure, MERCI à tous les membres du comité pour leur dévouement et enthousiasme, à la classe 2020 ainsi qu'aux pomaréziens pour leur présence. Rendez-vous pour notre Assemblée Générale où nous vous espérons NOMBREUX afin de venir renforcer notre groupe. Nous avons besoin de vous !!!



L'Harmonie de Pomarez

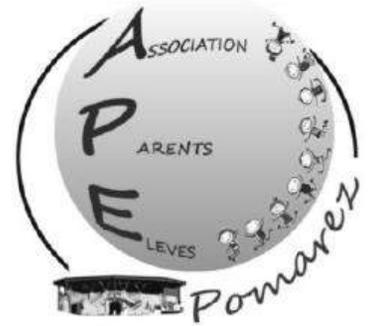
Retour en images sur les sorties estivales.



L'orchestre de l'école de musique a participé en octobre avec 12 autres orchestres des Landes au **Festi'Wind** organisé par le conservatoire et la ville de Dax. Ce sont près de 400 musiciens qui se retrouvent pour un moment de partage et de musique.



POMAREZ



DIMANCHE 09 décembre

Vente de pins de Noël Décoration du village

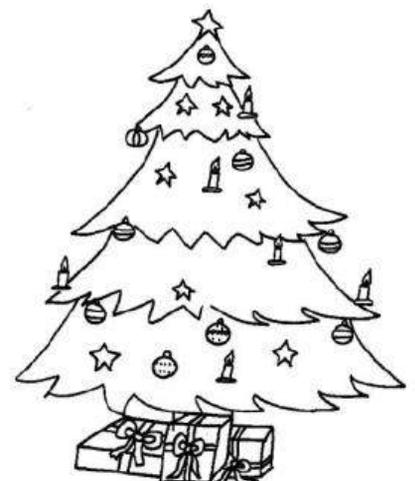
Tournée du village de 8h à 12h30

**Pour un pin décoré devant votre maison,
réservez au 07 80 34 53 60 avant le 01/12
(réservé aux personnes domiciliées à Pomarez)**

**Organisée par l'Association des parents d'élèves
au profit de l'école publique de Pomarez**

Ouvert à tous, participation libre

Imprimé par nos soins- Ne pas jeter sur la voie publique



Agenda

8 DÉCEMBRE : TÉLÉTHON

**9 DÉCEMBRE : VENTE DE PINS DE NOËL et
DÉCORATION DU VILLAGE assurée par L'APE**

**15 DÉCEMBRE : SPECTACLE DE MAGIE
GREG ET HEIDI proposé par CLAP**

**21 DÉCEMBRE : LA HAILLE DE NADAU
organisée par l'APAT**

6 JANVIER : LE GOÛTER DES AÎNÉS

**12 JANVIER : CONCERT ARRAYA
organisé par CLAP**

13 ET 27 JANVIER : LOTOS DU BASKET

02 FÉVRIER : THÉÂTRE ELEPHANT CO

24 FÉVRIER : LOTO DU BASKET